

COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF D'ILLE ET VILAINE



Rennes, le 2 décembre 2016

Convocation à l'Assemblée Générale Comité Départemental de Golf d'Ille et Vilaine

Les membres du Comité départemental sont conviés à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le :

Samedi 17 décembre 2016 à 11 h
Golf des Ormes

Il sera présenté à l'ordre du jour :

- Lecture et approbation du rapport sur la gestion morale et sportive du Comité ;
- Lecture et approbation du rapport sur la situation financière ;
- L'approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat de l'exercice clos ;
- L'approbation du projet sportif et développement validé préalablement par la Ligue ;
- Le vote du budget de l'exercice suivant ;
- Le montant de la cotisation annuelle des membres du Comité Départemental ;
- Le changement du siège social ;
- L'élection de nouveaux membres du bureau (conformément au règlement des opérations électorales, un exemplaire de chaque liste vous sera adressé au plus tard le 5 décembre 2016.

Les personnes qui souhaitent inclure des points complémentaires à l'ordre du jour, sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne – CD 35.

En cas d'impossibilité de participer, vous pourrez vous faire représenter par un membre licencié de votre association spécialement délégué à cet effet. A cette fin, vous devrez compléter le pouvoir, dont le modèle vous est adressé en pièce jointe et le remettre à la personne qui vous représentera ou l'adresser au secrétariat du Comité au plus tard la veille du jour de la tenue de l'A.G.

La Présidente du CD 35
M. LEFEUVRE

Adresse : LIGUE DE Bretagne DE GOLF – CD 35 – 104 RUE EUGENE POTTIER – 35000 RENNES
Adresse mail : golfcd35@gmail.com

COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF D'ILLE ET VILAINE



Convocation à l'Assemblée Générale Comité Départemental de Golf d'Ille et Vilaine

COUPON REPONSE

M. ou Mme :

Président de l'Association Sportive du golf de :

Sera présent à l'AG du 17 décembre 2016 : OUI - NON (rayer la mention inutile)

Sera représenté par M. ou Mme :
qui a tout pouvoir pour le représenter.

Fait à :

Le :

(Nous vous rappelons que dans ce dernier cas, la personne désignée devra présenter, lors de son arrivée, cette procuration datée et signée.)

Un déjeuner sera organisé à la suite de cette réunion. Nous vous demanderons une participation de 20€ pour toute personne supplémentaire de votre association qui participera au déjeuner.

Veuillez nous indiquer si vous souhaitez y assister : OUI - NON (rayer la mention inutile)